

Recommandations françaises sur la fièvre chez l'enfant (HAS= Haute Autorité de Santé)

La fièvre de l'enfant ne représente pas, par elle-même et sauf cas très particuliers, un danger. Après recherche de la cause, la prise en charge éventuelle d'une fièvre persistante, supérieure à 38,5 °C, dans un contexte aigu, conduit à un traitement à visée symptomatique qui repose sur les principes suivants :

- éviter de couvrir l'enfant,
 - aérer la pièce,
 - faire boire l'enfant le plus souvent possible.

Les autres méthodes physiques, comme le bain à 2 °C en dessous de la température corporelle, ne sont utiles que si elles ne vont pas à l'encontre de l'objectif principal du traitement, qui est la lutte contre l'inconfort (et non pas la diminution d'un chiffre) ;

- ne prescrire qu'un seul médicament antipyrétique, aucune étude n'ayant démontré l'intérêt d'une alternance ou d'une association systématique ; seule, une fièvre mal tolérée, malgré un traitement bien conduit pendant au moins 24 heures, nécessite une réévaluation médicale, qui seule peut juger du bien-fondé de la substitution éventuelle du médicament, voire de l'adjonction d'un second antipyrétique.

En conclusion, la consommation de médicaments contre la fièvre n'est pas obligatoire puisque la fièvre en elle-même n'est pas dangereuse si le diagnostic de la maladie ne l'est pas. Alternner Doliprane et Advil ne sert à rien puisque la fièvre est pulsatile.

